Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070112-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 1er juillet 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Gaëlle CHESNEL, Sammy GAUTIER, Virginie LE GARREC
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	24 juin 2026
Secrétaire de séance :	Nathalie DOUCET

12 – INFORMATION – EFFACEMENT DU BARRAGE DE TY-MAT

Lorient Agglomération, dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) engage les travaux d'effacement du barrage de Ty Mat sur la commune d'Inzinzac-Lochrist.
Construit durant la Seconde Guerre mondiale pour l'alimentation en eau potable, ce barrage n'est plus utilisé depuis le début des années 2000. Son démantèlement permettra de rétablir la continuité écologique du Kerolin (Kersalo), tout en répondant aux enjeux de sécurité liés à la vétusté de l'ouvrage.

Impératif écologique : Restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau
Le barrage de Ty Mat constitue aujourd'hui un obstacle à la circulation des poissons migrateurs (truites et saumons) et des autres espèces piscicoles. Il freine également le transport naturel des sédiments, indispensable au bon fonctionnement du cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070112-DE

Le paysage va évoluer vers un aspect plus naturel. Il ne sera pas "détruit", il sera reconnecté. L'objectif est de remplacer un plan d'eau stagnant par des zones humides et une rivière vive dynamique, plus riche en faune et en flore.

Impératif de sécurité
Le projet répond également à un impératif de sécurité publique. Les expertises réalisées ces dernières années ont en effet mis en évidence le vieillissement de l'ouvrage. En tant que propriétaire du barrage, Lorient Agglomération a la responsabilité d'assurer la gestion du site et de garantir sa conformité réglementaire.

Impact pour les usages :
- Le site devient un espace de nature plus résilient
- Une meilleure qualité de l'eau pour la prise d'eau en aval
- Amélioration des populations de poissons
- Maintien de l'ensemble des cheminements existants
- Suppression de l'ancienne maison de gardien délabrée et souvent squattée
- Assurer la sécurité des habitants à l'aval

Coût de l'opération
- 800 000 €, financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Morbihan, les 20% restant par Lorient Agglomération

Planning : travaux prévus de juin à octobre 2026 : chemins de rando interdits pendant cette période
- Juin : Préparation du chantier, installation, élagage des arbres…
- Juillet : vidange du barrage et démolition de l'ancienne maison du gardien
- Août, septembre : démolition du barrage
- Sauf imprévus, les travaux seront terminés fin octobre

Un arrêté municipal est pris pour interdire l'accès au circuit de randonnée de Ty Mat.

➔ L'opération s'inscrit ainsi dans une démarche globale de gestion des cours d'eau visant à concilier préservation des milieux naturels, sécurité des ouvrages et qualité de la ressource en eau

Le conseil municipal :

➢ **PREND ACTE** de l'information.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Nathalie DOUCET

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER